

# **MEMORANDUM SUR LE PROJET DE PROTOCOLE D'ACCORD PROPOSE PAR BSG RESSOURCES LIMITED RELATIF AU PROJET DES MINES DE FER DE GUINEE**

## **1. INTRODUCTION :**

BSG RESSOURCES est une Société Minière dont le siège se trouve à Genève (Suisse).

Cette société se propose de faire l'Etude de Faisabilité du gisement de fer du Simandou dans le but de fournir des informations fiables sur les réserves exploitables.

La connaissance des réserves en place constitue le fondement essentiel pour monter et exécuter tout projet d'exploitation minière.

Cela est rendu nécessaire par le fait que depuis 1997 Rio Tinto qui prospecte le gisement de fer du Simandou n'a fourni à l'administration minière aucune étude de faisabilité.

Or, Rio Tinto a signé avec l'Etat Guinéen une Convention Minière depuis 2002 et demande que lui soit octroyé une concession Minière en se basant seulement sur une étude conceptuelle.

## **2. PROPOSITION DE LA SOCIETE BSGR :**

La Société BSGR Limited ayant la capacité financière et technique souhaite établir l'Etude de Faisabilité de tout le Simandou sur financement au moyen de prêt additionnel et faire la promotion du gisement auprès de grands groupes miniers.

Les engagements demandés à l'Etat se résument à la fourniture à BSGR de l'ensemble des informations récentes et disponibles, la fourniture du support logistique nécessaire.

En ce qui concerne l'actionnariat à mettre en place, la proposition de la Société BSGR n'est pas en adéquation avec notre Législation Minière qui, concernant les substances minières d'intérêt particulier, ne prévoit pas une participation gratuite de l'Etat à 15%.

Toutes les autres propositions de la la Société BSGR sont négociables, notamment, la désignation ultérieure de toute Société que BSGR jugera capable d'exécuter les travaux en collaboration avec l'Etat etc...

### **3. RECOMMANDATIONS**

A notre avis, la proposition de la société BSGR mérite d'être examinée car les Etudes de Concept et de Faisabilité qu'elle se propose de faire peuvent permettre de connaître les réserves en place.

Une telle option peut aider l'Etat Guinéen dans ses relations avec tout autre partenaire désireux de mettre en valeur l'important gisement de fer du Simandou.

Cependant, il ne s'agit pas de substituer BSGR à Rio Tinto qui est déjà titulaire de plusieurs permis de recherches et d'une Convention Minière.

Il s'agit d'octroyer à la Société BSGR les parties Nord et Sud du Simandou que Rio Tinto convoite.

Ceci permettra à l'Etat de mettre à côté de Rio Tinto, une Société concurrente capable de faire des études appropriées permettant ainsi de conforter notre position.

Toutefois, l'Etat fera en sorte que la Société BSGR intervienne dans le Comité Tripartite de transport relatif au TransGuinéen en participant à sa conception, sa réalisation et son exploitation au même titre que les autres.

Ainsi, notre pays y trouverait son compte dans la diversification des partenaires au lieu de continuer à s'enfermer dans des schémas rigides dont la pratique a montré des limites.

Après avoir négocié avec la Société BSGR le projet de protocole d'accord, l'Administration Minière devra mettre à sa disposition le Nord et le Sud du Simandou.

**L e C P D M**